



Les agents du
SDIS
44



**Une force
à vos côtés**

Département de Loire Atlantique

<http://sdis44.reference-syndicale.fr/>

Nantes le

La Commission Exécutive
du Syndicat des agents du SDIS 44

à

Monsieur Michel MENARD
Président du conseil d'Administration
du Service Départemental du Service
d'Incendie et de Secours
de la Loire-Atlantique

Objet : préavis de grève

Monsieur Le président ;

Comme vous le savez, un mouvement de contestation est en cours dans le département. Il a démarré cet été au sein des plus gros centres du département, et il vient de s'étendre à la majorité des CIS professionnels et mixte.

En tant qu'organisation syndicale responsable, nous ne cautionnons pas la forme asyndicale du mouvement de colère actuel au sein des plus gros centres de secours du département, ni les agissements gratuits qui desservent plus qu'ils ne servent un mécontentement légitime.

En revanche, nous comprenons la grogne des sapeurs-pompiers de l'agglomération nantaise et nazairienne. La politique de l'effectif constant a eu ses limites, ce n'est pas la création des 67 postes sur 5 ans qui va résorber le retard, pas plus que le développement du volontariat déjà en échec.

Le préavis de grève de la CGT des services publics (préavis du 1^{er} au 30 novembre) appelle les fonctionnaires à ce mobiliser sur certaines revendications comme : l'abrogation de la réforme des retraites, l'augmentation des salaires et du point d'indice, pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause, pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, etc...

Par conséquent, sur le plan départemental, le syndicat CGT des agents du SDIS 44 revendique :

- la création de 50 postes de sapeurs-pompiers professionnels par an sur cinq ans, soit 250 postes au total ;
- l'égalité du temps de travail pour tous, avec la mise en place des 12 heures dans tous les CIS ;
- un encadrement de l'activité du volontariat (notamment le double statut), en le mettant en conformité avec la directive européenne sur le temps de travail, afin de ne pas dépasser le plafond des 2256 heures ;
- une stratégie pour mettre fin à la perte de sens au travail, subie par les agents du SDIS ;
- une majoration financière pour les nuits et week-ends pour tous les SPP en CIS (y compris les opérateurs CTA/CODIS).

Le syndicat CGT des agents du SDIS 44 appelle et soutient toutes les initiatives mises en œuvre par les agentes et agents pour obtenir gain de cause quant à leurs revendications. En conséquence, la CGT du SDIS 44 reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents, s'inscrit dans tous les appels à grève, mobilisation, manifestations.

C'est pour toutes ces raisons, et pour porter toutes nos revendications, que le syndicat CGT des agents du SDIS 44 prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les :

27 novembre 2023, 28 novembre 2023, 29 novembre 2023, 30 novembre 2023, 1^{er} décembre 2023, 2 décembre 2023, 3 décembre 2023, 4 décembre 2023, 5 décembre 2023, 6 décembre 2023 de 0 h à 24 h. Ce préavis de grève pourrait être reconductible.

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Monsieur Le Président, nos sincères salutations.

Pour la Commission Exécutive

Isabelle LE CUNFF
Secrétaire Générale